

MOT DU MAIRE



BUDGET 2023

Cette édition de notre journal municipal porte notamment sur le budget 2023, lequel fut présenté et adopté lors de la séance extraordinaire du 30 janvier plutôt qu'en décembre, habituellement. Les raisons motivant ce report furent exprimées dans la dernière édition du journal.

Ainsi, le budget total de notre municipalité pour l'année 2023 atteint la somme de 3 806 758 \$, soit une augmentation de 16,4 % comparativement à l'année précédente. C'est une hausse notable, me direz-vous, mais nous devons également affronter la montée incessante du coût des opérations. En effet, la municipalité est de plus en plus dépendante des fournisseurs qui n'offrent pas de prix compétitifs en plus de composer avec le manque de main-d'œuvre entraînant une majoration des salaires. Pensons à la croissance du coût des contrats de déneigement, de l'énergie liée au transport et au chauffage, de l'entretien des bâtiments et des équipements de voirie sans oublier le service d'incendie, la sécurité publique et les frais de financement pour comprendre l'effet

inflationniste. Les revenus et les dépenses prévus pour les différents services sont détaillés dans le résumé du budget ci-joint.

TAXES MUNICIPALES

J'aimerais effectuer un retour sur le taux de taxation foncière qui est demeuré le même pour une troisième année consécutive, et ce, malgré l'arrivée du nouveau rôle triennal d'évaluation.

En effet, celui-ci affecte différemment les secteurs de notre territoire, soit à la hausse pour certains et à la baisse pour d'autres. La décision de conserver ce taux a été prise en connaissance de cause par le conseil en regard des raisons énumérées précédemment et des immobilisations envisagées.

C'est pourquoi, le taux de taxes est étroitement lié au budget dont les taxes foncières représentent plus de 70 % des revenus du budget total. Les tarifs pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux et de la gestion des matières résiduelles représentent 15 % et le dernier 15 % est lié à des subventions et transferts gouvernementaux.

Notre principale source de revenus doit combler majoritairement les dépenses pour un budget équilibré.

Vous conviendrez que la problématique des évaluations élevées provient de la spéculation et qu'étant donné que notre première source de revenus est la

taxe foncière, il y a assurément un risque d'en perpétuer l'augmentation puisqu'elles sont liées à l'évaluation. Malheureusement, ce phénomène ne tient pas compte de la capacité de payer des différentes classes de la société pour l'instant. C'est la procédure en vigueur actuellement et avec laquelle nous devons fonctionner.

Quelques hypothèses pour alléger le fardeau financier ont été explorées sans trop de résultats concrets sauf pour le retour de un pourcent (1 %) de l'augmentation de la TVQ par le gouvernement provincial aux municipalités, ce qui représente environ 22 000 \$ par année.

Concernant les tarifs pour les taxes de services, ceux-ci sont basés sur deux facteurs, soient les coûts d'opération et le financement des infrastructures. Le tarif pour la gestion des matières résiduelles est en hausse en raison du plus grand volume de matières transportées au site d'enfouissement, du renouvellement plus élevé du contrat du transport et des nouvelles installations au site de transbordement de la MRC.

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

En 2014, les municipalités de la MRC de Charlevoix ont adopté leur premier plan d'action visant à soutenir le vieillissement actif et en santé des aînées.



MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

L'ÉCHO DES ÉBOULEMENTS

Dans ce numéro :

Mot du maire	1 -2
Du côté de la bibliothèque	3
Taxes municipales	3
informations	4

MOT DU MAIRE

L'ensemble de ces plans a été regroupé dans la politique (MADA) « *Municipalité Amie Des Aînés* » de la MRC (2014-2016). Le terme *Aînés* fait référence aux personnes âgées de plus de 55 ans.

En 2019, un processus de mise à jour a été entrepris et ainsi, notre municipalité dispose de sa propre politique MADA 2020-2030. Celle-ci comporte neuf champs d'action avec ses objectifs généraux.

RENCONTRE AMICALE

Les membres du conseil municipal dont monsieur Michel Crevier, conseiller responsable de la politique MADA, invitent les Aînés à une rencontre amicale d'informations et d'échanges dans le but de redonner un second souffle à notre comité et de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des Aînés sur notre territoire.

Ensemble, nous pourrions établir des priorités et des actions concrètes en vue de pouvoir bénéficier de subventions et de divers programmes gouvernementaux. Par exemple, nous pourrions réaliser des travaux d'infrastructures et d'aménagements, organiser des activités pour contrer l'isolement social, participer au déve-

FAUSSES ALARMES ET DÉTECTEURS

Dans le cadre du rapport d'opération de l'année 2022 en matière de protection incendie et du schéma de couverture de risques de nombreux critères de prévention et d'inspection ont été évalués et analysés. Les bons comportements à adopter en cuisine et l'utilisation adéquate des appareils de combustion sont des causes récurrentes d'incendie en 2022.

Nous tenons à soulever le cas du nombre élevé de **fausses alarmes** reliées à une centrale, lesquelles déplaient inutilement le service incendie, causant des frais importants.

loppement de nos tout-petits et prévoir des mesures pour contrer les changements climatiques ainsi que fournir de l'information concernant les plans et mesures d'urgence en cas de besoin.

Cette rencontre aura lieu **jeudi le 6 avril de 13 h 30 à 15 h 30 à la salle municipale des Éboulements**. Des breuvages et un léger goûter vous seront servis.

COMPTEURS D'EAU

Je crois utile de vous rappeler que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a exigé en 2019 l'installation de compteurs dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, agricoles ainsi que dans vingt résidences choisies au hasard desservies par le réseau d'aqueduc.

Cette exigence s'adressait aux municipalités qui n'avaient pas atteint l'objectif de consommation prévue par habitant. Nous devons nous conformer à cette directive puisque notre municipalité surconsommait et dépassait donc l'objectif.

Le règlement sur les compteurs

Le règlement concernant le combat des incendies portant le no 221-19 stipule ce qui suit:

Dans tous les cas où le service de sécurité incendie sera appelé à un endroit protégé par un système d'alarme incendie, suite à un déclenchement pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement ou inutilement dudit système, plus de deux (2) fois par période de douze (12) mois, le propriétaire, le locataire, ou la compagnie d'alarme selon le cas, des lieux protégés par ledit système devra rembourser à la municipalité les frais engagés selon l'intervention effectuée et le rapport transmis par le Centre d'appels d'urgence CAUCA.

d'eau a été adopté le 3 juin 2019 ainsi que celui prévoyant un règlement d'emprunt pour l'achat et la pose des compteurs à la charge de la municipalité.

Malheureusement, en raison des mesures sanitaires durant la pandémie, il n'a pas été possible d'installer lesdits compteurs d'eau par l'entreprise sélectionnée.

Conséquemment, la municipalité a mandaté de nouveau *Plomberie O. Gaudreault inc.* afin d'installer les compteurs sur les bâtiments désignés dans le règlement incluant les résidences ciblées d'ici septembre 2023.

La compagnie mandatée communiquera directement avec les propriétaires afin de prendre rendez-vous au cours des semaines et mois à venir.

Le compteur d'eau et l'installation sont **sans frais** pour les propriétaires.

Au besoin, les propriétaires des bâtiments identifiés par le règlement pourront communiquer avec la municipalité.

Merci de votre collaboration.

Pierre Tremblay, maire

AVERTISSEURS DE FUMÉE et DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Toute installation d'avertisseurs de fumée doit être effectuée selon les recommandations du manufacturier et être remplacée selon les recommandations du fabricant. Lors du changement d'heure, changez les piles de votre avertisseur !

Le détecteur de monoxyde de carbone conforme à la norme en vigueur CAN/CSA-6.19 doit être installé conformément aux directives du fabricant dans **chaque bâtiment** où se trouve un appareil de combustion ou un garage annexé qui communique avec ledit bâtiment et celui-ci doit être remplacé selon les recommandations du fabricant.

L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE (OU PRESQUE) SANS POTAGER !

Sylvie Laberge est horticultrice et auteure d'articles sur la botanique et l'environnement, elle nous informera sur comment se nourrir en utilisant les végétaux que la nature met gracieusement à notre disposition. Les autochtones l'ont fait durant des milliers d'années... mais seulement au prix d'une observation minutieuse et intelligente des cycles productifs des plantes et d'un respect sans faille de leur environnement. Nous vous invitons à découvrir le garde-manger de Dame Nature, version 21^e siècle...

QUAND : le dimanche 7 mai à 15 h

OÙ : Au local de la bibliothèque
Bienvenue à tous !

RETOUR SUR LA VENTE DE LIVRES DU 25 FÉVRIER :

En collaboration avec l'école Léonce Boivin des Éboulements, la vente de livre du 25 février a été très bien orchestrée par l'équipe de Caroline Morneau de l'école et de Ginette Montreuil de la bibliothèque, donc le succès était au rendez-vous ! Merci aux organisatrices ainsi qu'à toute la population pour votre participation.

ANIMATIONS EN COURS :

Ma biblio, un monde de découvertes !

Les municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix et de Charlevoix-Est sont heureuses de lancer une vidéo visant la promotion de l'offre des bibliothèques de la région de manière à mettre en lumière leurs services et activités ainsi que leur présence essentielle dans le milieu.

La vidéo *Ma Biblio, un monde de découvertes !* est un outil ludique qui traduit concrètement la relation étroite existante entre les bibliothèques de l'ensemble du territoire et les populations qu'elles desser-

vent. En plus de livrer un message commun, elle démontre que la bibliothèque constitue un véritable monde de découvertes où l'usager a rendez-vous avec la connaissance, le savoir et l'imaginaire. Chaque bibliothèque est mise en valeur et on y dévoile la diversité de leurs offres et services. Du prêt de livres, en passant par les animations dynamiques, la disponibilité de certaines technologies ludiques et les événements en plein air, la bibliothèque se présente comme un incontournable pour toute la famille! Ne manquez pas cette belle occasion de venir entendre une professionnelle de l'autonomie alimentaire.

La toute nouvelle vidéo promotionnelle est disponible sur YouTube au <https://youtu.be/A9XrX61jkk> ainsi que sur le site Internet des MRC, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur celui de la bibliothèque : www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/les-eboulements

A compter du 10 mars, une belle *exposition de la CLIC* sera accessible dans notre espace Claude Le Sauter, venez nous faire une petite visite et relaxer avec un bon livre.

L'équipe du Scrabble duplicate est toujours active tous les lundis à compter de 13 h, vous pouvez vous joindre à eux en tout temps. N'hésitez surtout pas !

INFORMATION

ROTATION DE LIVRES

La nouvelle rotation de livres est déjà bien en place depuis quelques semaines, le répertoire de cette rotation est bien détaillé dans une reliure verte et bien visiblement exposé dans la première étagère près de l'accueil.

DON DE LIVRES -

Veuillez prendre note que nous n'acceptons plus de livres antérieurs à l'année 2000. Cependant, nous sommes ouverts à recevoir de préférence des romans, des policiers, livres

de cuisine, horticulture et livres pour enfants.

Vous comprendrez qu'il nous est impossible de ranger tous les dons offerts dans notre emplacement.

VENTE DE LIVRES - La vente de livres est toujours disponible à la bibliothèque au coût de 2 \$ chaque livre.

EMPORTEZ-MOI Vous disposez de livres gratuits avec « EMPORTEZ-MOI » à la gare maritime de St-Joseph de la Rive et ce pendant tous les mois d'hiver. N'hésitez surtout pas à vous servir.

Les **CARTES MUSEO** sont disponibles à l'exception de celle du Musée de la Civilisation, qui malheureusement n'a pas été enregistrée lors du prêt et ne nous a pas été retournée. Une nouvelle carte sera disponible dans les prochains jours.

HORAIRE

Mercredi et dimanche de 13 h à 15 h 30

NOUS JOINDRE

2335, route du Fleuve, local 210 / Les Éboulements (QC) G0A 2M0

TÉLÉPHONE : 418 489-2990

Portail :

mabibliotheque.ca/leseboulements

Facebook :

Bibliothèque Félix Antoine Savard

Francine Bolduc,

pour l'équipe de la bibliothèque

ACTIVITÉ DE PÂQUES

PÂQUES est à nos portes! Qui dit Pâques, dit chocolat! Que diriez-vous d'écouter un beau conte et décorer vos chocolats pour cette l'occasion?

Votre bibliothèque vous offre cette belle activité :

QUAND ? dimanche 2 avril à 10 h

OÙ ? Local de la bibliothèque

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les jeunes âgés de 3 à 10 ans

COÛT ? Gratuit

Réservation est obligatoire au :

418-635-1140

ou par courriel :

bibliotheque@leseboulements.com

INFORMATIONS

PHOTOS RECHERCHÉES POUR LA CRÉATION D'UNE ŒUVRE

Le Musée maritime de Charlevoix souhaite honorer la mémoire des familles de constructeurs de goélettes et de navigateurs de Charlevoix en créant une œuvre picturale réalisée à partir de photos amateurs et professionnelles. Cette murale sera présentée dès cet été dans le cadre d'une nouvelle exposition.

Partagez-nous vos meilleures photos de famille en lien avec les goélettes de Charlevoix et la belle époque du cabotage sur le fleuve St-Laurent, qu'il s'agisse d'une image de votre arrière-grand-père au chantier maritime, de votre grand-mère photographiée devant le fleuve ou à bord d'une goélette ou encore d'autres membres de votre famille... Nous recherchons des photos qui illustrent leur amour pour la navigation.

Vous avez des photos papier ou sur diapositive? Le Musée peut les numériser. Vous pouvez également envoyer vos photos en format jpeg à mhthivierge@museemaritime.com

L'OBJECTIF VISÉE EST DE 3000 PHOTOS

En couleur ou noir et blanc, pas besoin de haute définition.

Date limite : 31 mars 2023

Pour chaque photo envoyée, prière d'indiquer de qui ou quoi il s'agit, la famille, l'endroit, l'année et le photographe si c'est possible.

Merci!

Marie-Hélène Thivierge

*Coordonnatrice des communications et
des programmes éducatifs
418-635-1131, poste 2*



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Danièle Tremblay, directrice générale par intérim de la municipalité des Éboulements :

- QUE le règlement no 262-23 intitulé :

« Règlement sur le traitement des élus » est entré en vigueur le 6 mars 2023.

Copie du règlement n° 262-23 est disponible pour consultation aux bureaux de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (leseboulements.com)

**DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS,
Ce 21^e jour de mars 2023**

Danièle Tremblay

Directrice générale par intérim

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Téléphone : 418 489-2988

Messagerie :
municipalite@leseboulements.com

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Évelyne Tremblay
Conseillers : Mario Desmeules
Michel Crevier
Mathieu Bouchard

MESSAGE DU CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS

Quelques places sont encore libres pour les membres du club FADOQ les Blés Mûrs qui souhaitent participer à la journée cabane à sucre le 13 avril prochain. Le coût est de 35 \$ par personne.

Informations auprès de Carole Tremblay au 418 452-8272.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :
LUNDI, 3 avril à 20 h
LUNDI, 1^{er} mai à 20 h
LUNDI, 5 juin à 20 h

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 45, sauf le vendredi, de 8 h 15 à 12 h 15 et fermé en après-midi.

VEUILLEZ PRENDRE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ LES 7 ET 10 AVRIL EN RAISON DE LA FÊTE DE PÂQUES.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET TRÉSORIÈRE : LINDA GAUTHIER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE : DANIELLE TREMBLAY
CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME : MATHIEU BILODEAU
COMMIS-COMPTABLE : SARA-PIER TURCOTTE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : MARIANNE DUCHESNE

**DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET
CHEF POMPIER :**

ADJOINT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

INSPECTEUR EN BÂTIMENT :

SERVICE D'URGENCE :

SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) :

Votre prochain Écho des Éboulements paraîtra le 9 mai 2023. Pour informations, veuillez contacter: dtremblay@leseboulements.com



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!
www.leseboulements.com et
Notre page Facebook: municipalité
des Éboulements